

LA MOBILISATION À BRESSUIRE

août - septembre 1914

Guy Charenton - Marylise Hirtz

Se préparer à la guerre, en France et à Bressuire

En France

Après la défaite cuisante de 1871, l'Etat n'aura de cesse de renouveler la préparation et la formation de son armée. Dès 1882, et jusqu'en 1892, une instruction de type militaire est introduite dans les différents degrés de l'enseignement à partir de l'âge de 12 ans : des bataillons scolaires sont ainsi créés. L'exercice militaire fut introduit dans le cursus des études des écoles normales d'instituteurs par l'arrêté du 3 août 1881 et dans celui des écoles primaires de garçons par l'arrêté du 27 juillet 1882.

Succédant à ces bataillons, des organismes locaux vont s'efforcer avant 1914 de préparer les jeunes gens au service militaire. Ils ont des noms variés : société de tir, société ou association gymnique, jeunes chasseurs, etc. Leurs

fondateurs sont des officiers retraités ou de réserve, des instituteurs patriotes, des prêtres sportifs, etc. On s'y entraîne au tir, on prépare revues, défilés et manifestations sportives.

C'est au terme d'un décret du 7 janvier 1914 que des corps spéciaux de gardes civils sont organisés dans les agglomérations importantes et partout où l'autorité le juge utile. Ils ont pour mission de coopérer au maintien de l'ordre et de participer aux mesures de sécurité générale en temps de guerre mais dans les limites de leurs circonscriptions. Ces gardes civils ne sont engagés que pour la durée des hostilités. Pouvant suppléer la gendarmerie, ils peuvent être considérés comme gens de guerre.

En parallèle, de nombreux plans successifs de mobilisation vont voir le jour. Une nouvelle organisation du recrutement des jeunes hommes par conscription est mise en place par la loi Berteaux du 21 mars 1905. Il s'effectue par classe d'âge d'hommes reconnus aptes pour une durée de 2 ans. En fonction des besoins, plusieurs classes peuvent être mobilisées simultanément ou successivement. En 1913, la loi Barthou du 7 août permet de maintenir les recrues pendant 3 ans sous les drapeaux et ainsi d'obtenir un nombre équivalent de soldats en France et en Allemagne.

A Bressuire

Les bataillons scolaires

Dans le département des Deux-Sèvres¹, un arrêté préfectoral du 5 juin 1883 donne les noms des bataillons scolaires de l'arrondissement de Bressuire : Bressuire, Thouars, Oiron, Chiché, Saint-André, Noirterre, Saint-Jacques de Thouars, Saint-Jean et Rigny.

Pour ce qui concerne celui de Bressuire, le 18 juin 1883, un état nominatif des instructeurs propose Monsieur Mayel, sous-lieutenant en chef. Il précise qu'il est instruit et qu'il fera un bon instructeur².

¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 T 12/1.

² Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 T 12/1.

L'uniforme adopté pour les élèves du bataillon est composé d'un képi, d'une vareuse, d'un pantalon et d'un ceinturon. Cette composition et description de l'uniforme sont ensuite approuvées par le ministère de l'Instruction Publique.

Les sociétés de préparation militaire

Malgré l'apparition de la première société de gymnastique en 1860 en France, c'est seulement le 5 novembre 1908 qu'est créé le Réveil Bressuirais, la Concorde le sera le 7 mai 1909.

Le tableau ci-dessous montre les différentes sociétés qui existent dans le canton de Bressuire après 1911³.

Communes	Nom de la société
Bressuire	<i>La Saint-Joseph</i>
Bressuire	<i>Le Réveil Bressuirais (obédience catholique)</i>
Bressuire	<i>La Concorde (laïque)</i>
Bressuire	<i>Vélo Club Bressuirais (Tir et vélocipède)</i>
Beaulieu-sous-Bressuire	<i>La Saint-Christophe</i>
Boismé	<i>Lescure de Boismé (tir)</i>
Breuil-Chaussée	<i>Véloce Club Bressuirais</i>
Chiché	<i>La Saint-Martin</i>
Faye-l'Abbesse	<i>Cercle d'Etudes</i>
Noirlieu	<i>Les Tireurs de la Madoire</i>
Noirterre	<i>Société de Tir</i>
Saint-Porchaire	<i>L'Avenir (gymnastique)</i>
Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai	<i>Société de Tir</i>
Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai	<i>La Givre en Mai (gymnastique)</i>
Terves	<i>L'Union (Tir)</i>

³ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 R 140.

Dans l'ensemble, elles ont pour but de développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique et des sports, les forces physique et morale des jeunes gens, de préparer pour le pays des hommes robustes et de vaillants soldats, de créer entre tous les membres des liens d'amitié et de solidarité.

La consultation du registre des délibérations de la société de gymnastique et de préparation militaire de la Concorde, permet de mieux comprendre la motivation de ce type de mouvement⁴.

Lors de la première assemblée générale, le 7 mai 1909, c'est environ 150 habitants de la ville de Bressuire qui, sous la présidence d'honneur de MM. Guillard, sous-préfet de Bressuire, Héry, maire et Boulín, inspecteur primaire, donnent naissance à la formation de la Société de gymnastique et de préparation militaire. Edouard Mestayer, juge de paix à Bressuire, est élu premier président, Jacques Nérissón, directeur de l'Ecole primaire et supérieure de garçons, vice-président. Le siège social de la société est fixé à la salle de gymnastique de l'école communale de garçons.

L'uniforme des athlètes se compose d'une casquette blanche, d'un maillot blanc, d'une ceinture noire, d'une culotte blanche, de bas noirs, de chaussures et d'une écharpe tricolore. Il est précisé cependant que l'uniforme des membres de la société différera complètement des uniformes militaires. La société s'interdit en outre d'employer pour les grades, les insignes distinctifs employés dans les armées de terre et de mer et de même les médailles ne devront en rien ressembler aux décorations nationales ou étrangères, ni même aux médailles d'honneur.

Le premier article définit le but de la société : dans un premier temps développer les forces du corps par des exercices variés, puis préparer en vue du service militaire un contingent d'hommes agiles, robustes, façonnés à la discipline et aptes par suite à fournir des cadres solides à l'armée. Enfin, la Concorde veut resserrer les liens d'amitié et de camaraderie entre la société de gymnastique et les anciens élèves de l'école communale de garçons.

⁴ Registre des délibérations de la société « La Concorde », 1909-1949, coll. *Regards*.

Le troisième article explique que la société enseignera la gymnastique, l'exercice militaire, l'escrime, les poids et haltères et la devise adoptée dans le quatrième article est «La force pour servir le droit ».

Les gardes civils

A la suite du décret gouvernemental du 7 janvier 1914 qui crée les gardes civils, le 19 juin suivant, le préfet des Deux-Sèvres signe un arrêté créant dans la commune de Bressuire un détachement de « corps de gardes civils »⁵. Eugène Barbreau, ancien gendarme à Bressuire, en est nommé chef.

Un état pour servir au paiement de la solde due pour la période du 1er au 5 octobre 1914, donne les noms des 15 Bressuirais qui constituent cette garde civile : Eugène BARBREAU (chef de détachement), Eugène GENDRON, carrier, (brigadier) ; Emile LEFORT, marchand de bois, (brigadier) ; Fernand VERGNAULT, plâtrier, (garde) ; René GAPI, charcutier, (garde) ; Pierre RAYMOND, charpentier, (garde) ; François BOUQUET, scieur, (garde), Cléophas DECREON, jardinier, (garde) ; Marcelin DURANDEAU, journalier, (garde) ; Pierre BAZIN, (garde) ; Henri PEROCHET, débitant, (garde) ; Paul BOCHE (garde), Joseph BARILLEAU, mécanicien, (garde) et Louis MATHE (garde).

Pour 5 journées de service, le chef de détachement et les deux brigadiers touchent la solde de 15 francs chacun, les gardes, eux, reçoivent 10 francs chacun. Leur équipement est composé d'un brassard et d'une arme. A Bressuire, les brassards sont achetés chez Arsène Chaigneau (tailleur) rue Gambetta et les revolvers chez Bertin fils et Chabauty (armuriers).

Le corps de gardes civils de Bressuire, comme celui de Melle, sera supprimé à partir du 1er novembre 1914 et le 8, dans les colonnes du *Bressuirais*, journal local, René Héry adresse une lettre de remerciements à Eugène Barbreau : « J'ai eu l'occasion de vous remercier de vive voix ainsi qu'un certain nombre de vos gardes civils pour les services rendus à la

⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 R 184. Un détachement sera aussi créé dans la commune de Melle.

population. Bien que l'organisation de la garde ne fût pas municipale je suis heureux d'attester les services rendus par vous à l'ordre public, de vous en féliciter tous sans distinction au nom de la population bressuiraise... »

Ainsi en est-il de l'organisation et de la préparation des civils Bressuirais à un éventuel conflit, dans une ville de l'arrière. Mais les événements vont tragiquement s'enchaîner à partir du milieu de l'année 1914 L'attentat de Sarajevo, le 28 juin, suivi un mois plus tard de la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie déclenche un engrenage des alliances (Triple Entente et Triple Alliance) qui va précipiter l'Europe dans un conflit effroyable, début août.

Bressuire entre en guerre

Une censure qui ne dit pas son nom

Avant même que l'Allemagne ait déclaré la guerre à la France et alors qu'un ballet diplomatique est engagé entre les grandes puissances européennes pour éviter le conflit, le gouvernement s'inquiète de l'état d'esprit de la population.

Dans cette perspective, dès le 27 juillet 1914, préfet et sous-préfets des Deux-Sèvres invitent les journaux départementaux à ne pas diffuser d'information inquiétante pour l'opinion publique et à ne pas diminuer le sentiment patriotique (prévision d'un conflit austro-serbe, mobilisation autrichienne, rappel des réservistes autrichiens)⁶, préfigurant la loi du 5 août, réprimant les indiscretions de la presse en temps de guerre.

Par ailleurs, avec le même souci de ne pas inquiéter la population, le 30 juillet un télégramme officiel informe le maire d'aviser « discrètement »⁷ les propriétaires d'animaux et voitures classés d'avoir à se tenir prêts à les conduire au centre de réquisition dès que l'ordre sera donné⁸. En effet,

⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 4 M 248.

⁷ Souligné dans le texte.

⁸ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

parallèlement au plan de mobilisation générale des hommes, était prévu de longue date un plan de réquisition des chevaux et autres animaux.

Toutefois, le ballet diplomatique de juillet 1914 inquiète la population et sur le *Courrier de Bressuire* du samedi 1er août, transgressant la consigne préfectorale, la question est posée : « Aurons-nous la guerre ?⁹ »

La mobilisation

Le 1er août 1914, en France, le décret de la mobilisation générale, signé à 16h à Paris, arrive à 17h dans toutes les communes : « ordre de mobilisation générale ; le premier jour de mobilisation est le dimanche 2 août 1914 »¹⁰. Le Président de la République et le gouvernement adressent également un appel patriotique « à la Nation Française ». C'est la première fois qu'une mobilisation générale est décrétée en France.

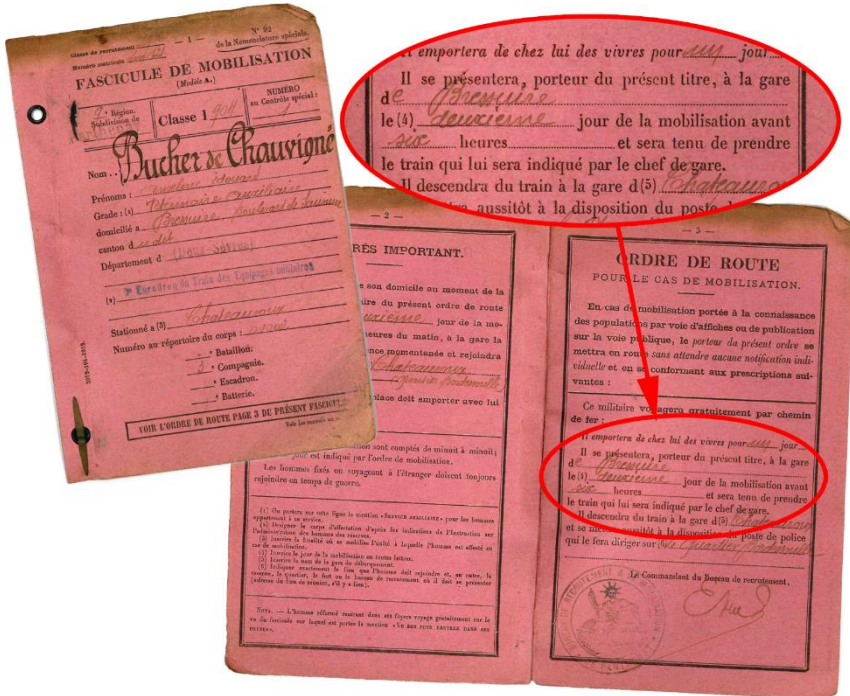
Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France. La mobilisation se déroule en 17 jours, du 2 au 18 août 1914, et comprend le transport, l'habillement, l'équipement, l'armement de 3,5 millions d'hommes et leur acheminement par trains vers les frontières du nord et de l'est de la France.

L'affectation de chaque homme est prévue selon son âge et son lieu de résidence. Tous les hommes concernés sont appelés, sans notification individuelle. Chacun a dans son livret militaire une feuille de route, « fascicule de mobilisation » qui indique le lieu qu'il doit rejoindre en cas de mobilisation :

- modèle A, rose, si le soldat doit utiliser le chemin de fer,
- modèle A1, vert, si le soldat doit marcher.

⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Courrier de Bressuire* du 1er août 1914, F Per 193/5.

¹⁰ Rappelons que la mobilisation est l'ensemble des opérations qui permettent de mettre l'armée sur le pied de guerre avec le rappel des hommes aptes au service militaire.



Fascicule de mobilisation
Coll. P. Bucher de Chauvigné

Tous les hommes ne sont pas mobilisés en même temps, mais de façon progressive selon le statut du mobilisé. La date impérative d'arrivée au dépôt d'affectation (ou centre de mobilisation) est indiquée dans le livret militaire.

Classes d'âges	Age	Composantes de l'armée française
Classes 1911-1912-1913 Nés entre 1891 et 1893	21 à 23 ans	Armée d'active 880 000 hommes déjà présents sous les drapeaux (service militaire normal)
Classes 1900 à 1910 Nés entre 1880 et 1890	24 à 34 ans	Réserve armée d'active 2 200 000 hommes
Classes 1886 à 1899 Nés entre 1866 et 1879	35 à 48 ans	Armée territoriale (35 à 41 ans) et réserve armée territoriale (42 à 48 ans) 700 000 hommes

La nouvelle de la mobilisation arrive à Bressuire, comme dans toutes les communes de France, par télégramme officiel, vers 17 heures.

8/12

Indications de service.

Modèle n° 3.

Timbre à date
 18 *
 1 - 8
 14
 BRESSUIRE
 DEUX-SEVRES

TÉLÉGRAMME OFFICIEL.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Maire de la

(1) Nom de la commune. commune d (2) Bressuire

Texte du télégramme.

Ordre de mobilisation générale.

Le premier jour de la mobilisation est le

dimanche deux août

AVIS IMPORTANT.

1915, N° 1005. Dès la réception du présent télégramme, le Maire de la commune, ou son représentant, fait prévenir les habitants par tous les moyens en son pouvoir ; il invite les réservistes et territoriaux à se tenir prêts à partir, mais à ne se mettre en route qu'après avoir pris connaissance des affiches de mobilisation que la gendarmerie doit faire placer dans la commune.

ORIENTATION. — Le modèle n° 3 est exclusivement destiné aux maires des communes et aux représentants de la municipalité (adjoint, conseiller municipal ou, à défaut, habitant notable), résidant dans les communes importantes.

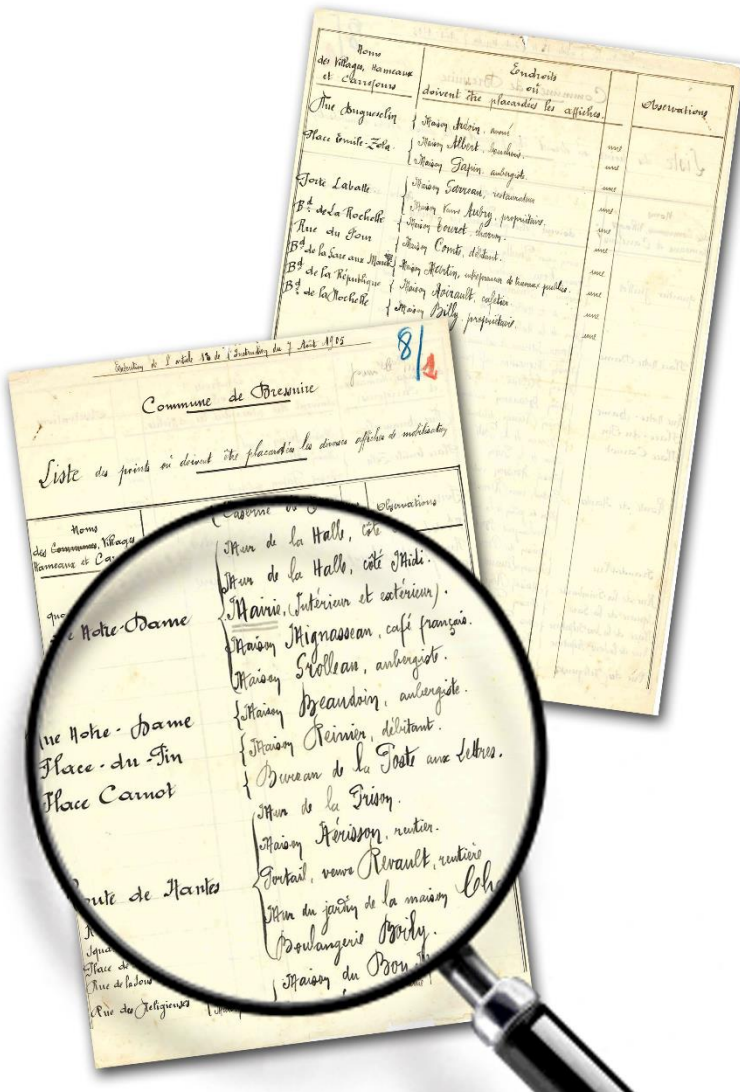
Télégramme annonçant la mobilisation
Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

Chaque mairie de France a déjà reçu par la Gendarmerie un document intitulé « Résumé des mesures que le Maire de chaque commune doit prendre à la réception des paquets qui lui seront remis lors de la mobilisation ».

Les instructions sont listées en trois points :

- mobilisation des hommes,
- réquisition des chevaux, voitures et harnais,
- dispositions communes à la mobilisation et la réquisition.

Chaque commune opère de la même façon pour la diffusion de l'information et il est bien précisé que les affiches doivent être diffusées le plus largement possible... L'affichage est rapidement réalisé dans les différents quartiers de la ville comme le montre le document ci-dessous.



Consignes pour l'affichage de l'ordre de mobilisation
Arch. Mun. Bressuire, 4H 14.

Le soir même, à 20 heures, le Conseil municipal est réuni et le maire René Héry fait la communication suivante, empreinte d'un certain lyrisme propre au moment¹¹ :

« Mes chers collègues, Mes chers concitoyens.

Le premier jour de la mobilisation générale est fixé à demain deux août. Nous faisons appel au sang-froid et au patriotisme de tous... L'heure que la France attend depuis 44 ans avec moins d'anxiété que de résolution, l'heure historique a sonné. Notre pays n'a eu ni légèreté, ni présomption. Les hommes qui ont rompu les lignes des armées essaieront un jour de mesurer leur immense responsabilité. La conscience française n'a rien à se reprocher. La France est aujourd'hui debout comme à Denain, comme à Valmy. Un même sentiment nous soulève. Nous n'avons point donné le signal de la guerre ; mais il faut nous défendre, défendre nos personnes, nos foyers, la patrie. Pour les efforts suprêmes et les suprêmes sacrifices dont notre ville demande sa part, la municipalité, le Conseil Municipal se tiendront avec nos compatriotes dans un accord étroit, un accord de tous les instants. Chacun fera son devoir dans l'ordre et dans le calme. Les énergies silencieuses sont les meilleures. Quel que soit le sexe et l'âge, nous devons tous corps et âme à la République, à la France. Personne ne saurait l'oublier. Ne songeront qu'au devoir présent, devoir d'union française, devoir de concorde nationale.

*Unissons-nous mes chers concitoyens, unissons-nous dans l'amour sacré de la patrie »*¹².

De leurs côtés, les autorités religieuses réagissent également en « prescrivant » des prières publiques. A Chiché la neuvaine de Sainte-Radegonde a attiré chaque jour, matin et soir, une vraie affluence si l'on en croit le bulletin de la paroisse¹³.

¹¹ Arch. Mun. Bressuire, registre des délibérations du Conseil Municipal de Bressuire, 1912-1922.

¹² On retrouvera le même discours, reproduit dans *Le Bressuirais*, le dimanche 9 août 1914. Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 9 août 1914, F Per 195/10.

¹³ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Bocage Catholique : bulletin paroissial Saint-Martin de Chiché*, août 1914, 8 Per 296/1.

Les premières mesures de la mobilisation

Très rapidement, Bressuire se voit confrontée à la réalité de la guerre, obligeant le maire à prendre les premières mesures nécessaires en temps de mobilisation, dictées soit par des décisions du conseil municipal soit par les circulaires et décrets de la préfecture¹⁴.

Déjà, dès le soir de l'annonce de la mobilisation, après avoir entendu l'allocution du Maire, le conseil municipal anticipe les besoins de la population en votant à l'unanimité un crédit de 12 000 francs pour des dépenses imprévues, pour le paiement des créances acquises à ce jour aux fournisseurs de la ville et pour l'allocation des secours en nature aux familles privées de ressources, par suite de la mobilisation générale. Il décide aussi le paiement des traitements aux femmes des employés municipaux mobilisés.

Les jours qui suivent, sont ordonnés, pêle-mêle, le blocage sur place des instituteurs non mobilisables et le rappel de ceux partis en vacances, l'encadrement de la circulation des denrées alimentaires et énergétiques qui ne doivent pas sortir de Bressuire, l'ouverture des bornes de fontaine d'eau de 16h à 18h, à compter du 3 août. Les boulangers, épiciers en gros ou de détails sont prévenus des mesures prises par la mairie¹⁵.

Les moyens de transports, et surtout le rail, sont l'objet de toutes les attentions des autorités. Le sous-préfet signale au maire de Bressuire qu'une surveillance plus accrue des chemins de fer serait souhaitable. Il lui demande de mettre à la disposition du chef de gare une dizaine de sapeurs-pompiers. Quant au directeur de l'usine à gaz Alexandre Edeline, ordre lui est donné de faire allumer, chaque nuit, jusqu'à nouvel ordre, la lanterne à gaz la plus rapprochée du pont de chemin de fer, route de Nantes¹⁶.

Le 7 août, le ministre de l'Intérieur rappelle que la circulation des automobiles devra être sévèrement interdite de 15h à 18h, sauf pour les voyageurs avec sauf-conduit. Les maires doivent se concerter pour la

¹⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ *Idem.*

fermeture des routes et la garde de la barrière devra être assurée par la population civile¹⁷.

Plus inquiétante, la mobilisation des médecins perturbe le service de santé qui n'est plus assuré comme auparavant, ce qui est dommageable pour les familles qui auront des malades¹⁸. Les personnes ayant besoin d'un médecin devront donc en informer la mairie chaque jour avant 13 heures¹⁹. Heureusement, un médecin de Croix-de-Vie en Vendée propose ses services car il sait que tous les médecins de Bressuire sont partis²⁰.

On pense également aux moyens possibles d'hospitalisation pour les blessés légers qui seront évacués sur la région. L'autorité militaire pense qu'un grand nombre de familles pourraient accueillir sous leur toit des blessés légers. La sous-préfecture fait appel au patriotisme en priant de faire connaître à la mairie l'adresse des maisons ainsi offertes pour l'hospitalisation²¹.

L'hôpital auxiliaire 106 de 40 lits est installé très rapidement à l'école primaire supérieure de jeunes filles, route de Poitiers, grâce à l'esprit d'initiative, à la volonté énergique de l'Union des Femmes de France (Comité de Bressuire) et à la solidarité de tous. C'est ainsi que de nombreuses dames de Bressuire et des communes des environs se sont présentées pour remplir des fonctions d'infirmières, à titres divers. Le comité va bénéficier de nombreux dons en espèces et en nature (vêtements et objets divers), de commerçants et autres familles de Bressuire²².

Même si le théâtre des opérations militaires est très éloigné, des mesures de surveillances sont prises, notamment à l'encontre de tout ce qui apparaît, de près ou de loin, comme allemand. La publicité Kub le long des

¹⁷ Arch. Mun. Bressuire, *Télégramme du chef d'escadron de Niort au chef des brigades de Bressuire*, 4 H 14.

¹⁸ Arch. Mun. Bressuire, 1 I 56.

¹⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 9 août 1914, F PER 195/10.

²⁰ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 16.

²¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 3 août 1914, F PER 195/10.

²² Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 23 août 1914, F PER 195/10.

voies ferrées en fait les frais²³. Des informations sans aucun fondement se sont mises à circuler selon lesquelles les plaques émaillées publicitaires rouge et jaune sur fond bleu, « Bouillon Kub pour ½ litre », disséminées le long des



Carte postale, Coll. A. Giret.

voies de communication, des lignes de chemin de fer comportaient au verso des indications chiffrées destinées à indiquer les points stratégiques aux troupes d'invasion. L'apparence du vrai est telle que le ministre de l'Intérieur fait parvenir un télégramme à ses préfets le 4 août : « prière de faire détruire complètement affiches de

bouillon Kub placées le long des voies ferrées et particulièrement aux abords des ouvrages d'art importants viaducs et bifurcations. »²⁴ Ces derniers relaieront l'ordre ministériel à tous les maires de leur département. Bressuire reçut le sien.

La mobilisation militaire

Un brouillon rédigé par le maire René Héry le 1er août 1914 laisse deviner les instructions officielles que les hommes de Bressuire vont devoir respecter pour la mobilisation générale²⁵ :

- La mobilisation est générale. Tous les hommes, même ceux de la réserve de l'armée territoriale, tous sans exception doivent se conformer rigoureusement à l'ordre de route de leur livret.
- Les hommes qui partent doivent emporter deux chemises, deux caleçons, deux mouchoirs, une paire de chaussures brisées aux pieds. Ils doivent aussi se faire couper les cheveux avant le départ.

²³ DAENINCKX (Didier), 1914-1918 *La Pub est déclarée*, éditions Hoëbeke, 2013, 109 pages.

²⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

²⁵ *Idem*.

- Les jours de la mobilisation se comptent par heures de 0 à 24, sans interruption pour les dimanches et jours fériés.

Le maire fait appel au dévouement et au patriotisme de chacun.

La plus grande partie des réservistes gagne la caserne Allard de Parthenay. Les autres rejoignent leur centre d'affectation inscrit sur leur livret militaire.

Cette caserne Allard est à la fois centre de recrutement traditionnel pour les conscrits « normaux » et centre de mobilisation²⁶. Plusieurs régiments y sont installés :

- Le 114^{ème} Régiment d'Infanterie (RI) (d'active) basé à Parthenay et Saint-Maixent est constitué principalement de jeunes (21-23ans) qui font leur service militaire et sont originaires des Deux-Sèvres et des départements voisins. Constitué des classes 1912, 13 et 14 soit 3 400 hommes et 178 chevaux, le 114^{ème} RI est envoyé dans la région parisienne.

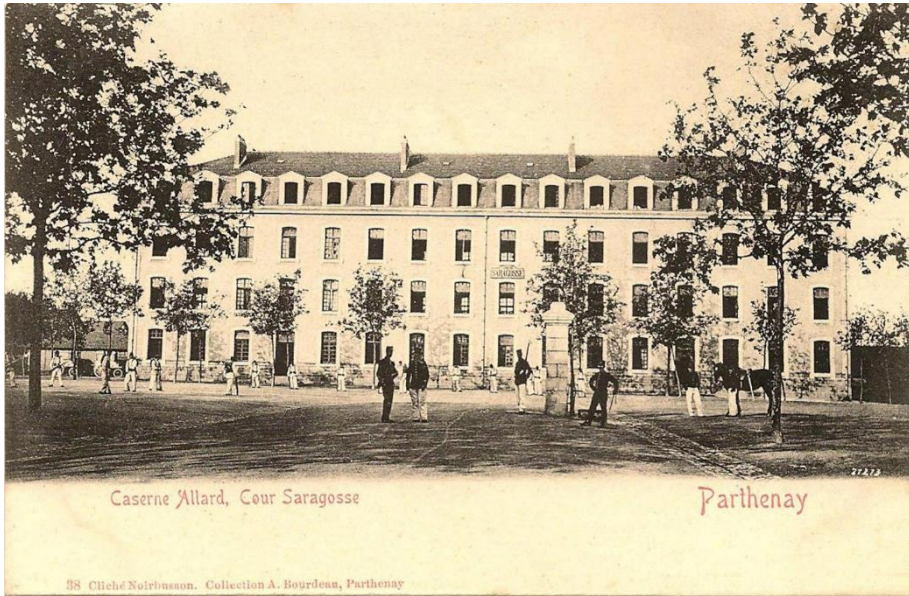
- Le 314^{ème} Régiment d'Infanterie (RI) (Réserve d'active) est constitué des classes les plus jeunes de réservistes. Il est dirigé à partir du 12 août au nord de Nancy.

- Le 67^{ème} Régiment d'Infanterie Territorial (RIT)²⁷ des Deux-Sèvres, est alimenté par les classes 1895 à 1899 (35 à 39 ans) qui sont convoquées en totalité et simultanément à la caserne Allard et fournissent un contingent bien supérieur à celui qui était nécessaire.

De la caserne Allard, lieu de rassemblement indiqué par leur fascicule de mobilisation, tous les mobilisés sont dirigés vers leurs lieux de cantonnement. Aussitôt, ils sont habillés, armés et équipés. Les « Dames de Parthenay » fournissent une aide précieuse jusqu'à leur départ et travaillent avec dévouement pour ajuster leurs effets.

²⁶ Témoignage de M. Yves DRILLAUD, de Parthenay.

²⁷ OCHIER et VIOLETTE, *Histoire du 67ème Régiment d'Infanterie Territoriale*, l'Union Poitiers, 1920.



La caserne Allard de Parthenay
Carte postale, Coll. Yves Drillaud

Le 9 août, les hommes du 114^{ème} RI partent en train pour la région parisienne par la ligne D (Thouars, Saumur, Tours, Orléans, Juvisy et Ivry). Chacun pense à ce moment-là que la guerre sera courte. Les hommes s'efforcent de faire preuve de détermination. Ils partent à la guerre avec résignation, c'est le temps des moissons, on espère revenir vite...

Nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre de mobilisés du bressuirais. Cependant on peut estimer une fourchette de 1 050 à 1 200 hommes.

La vie à l'arrière

La mobilisation a immédiatement des conséquences économiques ; le départ des hommes a complètement perturbé l'économie et la société, mais la vie va continuer et certains événements locaux sont maintenus, comme la Foire Saint-Jacques le 1^{er} octobre.

Comment s'organise le travail dans les entreprises, les commerces, dans les fermes ? Nous n'avons pas trouvé de renseignements précis à ce propos

mais il est évident que certaines entreprises ont dû connaître une baisse importante de leur activité. Les femmes, les enfants, tous les membres de la famille sont probablement « réquisitionnés » pour remplacer les hommes mobilisés et effectuer tous les travaux journaliers.

Pendant cette période de guerre, les besoins vitaux sont accrus et dès le début, des mesures de restriction doivent être envisagées pour assurer le ravitaillement du front et une bonne répartition de ce qui reste à l'arrière²⁸.

De son côté, l'administration militaire prélève dans chaque commune les animaux et produits de toutes sortes nécessaires à l'armée. Du sien, le maire de Bressuire doit aussi veiller à ce que les habitants soient assurés de ne pas manquer de denrées, fourrage et animaux indispensables²⁹.

Les meuniers et les boulangers sont sollicités en premier. Le pain à cette époque, est la base de l'alimentation - 700g de froment par jour et par personne - il faut donc éviter à tout prix la pénurie de farine. Le 6 août, Alexandre Grolleau, meunier au moulin du Péré, qui produit 30 quintaux de farine par jour, estime qu'il peut en produire 30 supplémentaires avec une équipe de nuit. Les boulangers sont invités à ne plus fabriquer de la « boulangerie de fantaisie » (viennoiserie, pâtisserie)³⁰.

Afin de contenir l'inflation qui ne manquera pas de se produire avec la raréfaction de certains produits, le 8 août, le maire interdit à tous de majorer les prix de vente des marchandises. Le risque de pénurie semble frapper davantage certaines denrées alimentaires comme le poivre, le café, le chocolat et, dès le 18 août, pressentant le phénomène, René Héry demande que le transport de ces denrées sur Bressuire soit facilité³¹.

De Niort, la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres lance une enquête auprès des communes en demandant aux maires de lui indiquer la quantité de beurre de laiterie produite dans leur secteur. Il s'agit pour la chambre consulaire de s'assurer du bon ravitaillement en beurre des principales villes

²⁸ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

²⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Courrier de Bressuire* du 22 août 1914, F PER 193/5.

³⁰ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 9 août 1914, F PER 195/10.

³¹ *Idem*. (Le destinataire de la note n'est pas précisé).

du département. En fait, Bressuire ne possède pas de laiterie, ses marchés sont approvisionnés par le beurre fabriqué dans les fermes de la campagne voisine³².

Les choses se compliquent aussi pour les particuliers dans le domaine financier. Un début de panique apparaît : les banques sont prises d'assaut pour l'échange des billets contre de l'or³³. Le Crédit Foncier ajourne toutes les demandes de prêt hypothécaires ; même les conditions de prêt aux communes risquent d'être modifiées en fonction des événements³⁴. C'est pourquoi le maire porte une attention particulière à faire rentrer l'argent qui est dû à la commune, notamment les redevances d'octroi et de service d'eau. La ville a besoin de toutes ses ressources.

*Les réquisitions de marchandises*³⁵

Au vu des documents lacunaires et des notes griffonnées dans la précipitation, conservés aux archives municipales, relatant les réquisitions de marchandises, nous ne pourrions qu'énumérer quelques décisions. En règle générale les ordres de réquisition proviennent du maire et de l'autorité militaire. Ils concernent les denrées alimentaires et énergétiques principalement. Les ordres de réquisition doivent être scrupuleusement respectés, car le ravitaillement de la population doit être assuré³⁶.

Les 2 et 4 août la mairie réquisitionne chez le minotier Grolleau, des quintaux de blé et de farine, pour les boulangeries bressuiraises.

Le 5 août, c'est Jean Cornic, patron de l'hôtel du Faisan, sur le boulevard de la gare³⁷, qui est requis pour fournir dès le lendemain les rations alimentaires pour le personnel de la gare, soit 15 hommes, à raison de 750 grammes de pain et 350 grammes de viande par jour et par homme. Il se substitue à Ruault qui avait fourni les rations, les 3, 4 et 5 août.

³² Arch. Mun. Bressuire, 4 H 14.

³³ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Echo des Travailleurs de l'Ouest* du 2 août 1914, F Per 108/4.

³⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 15.

³⁵ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 13.

³⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Bressuirais* du 9 août 1914, F Per 195/10.

³⁷ Actuellement boulevard Clémenceau.



Bressuire, boulevard de la Gare
Carte postale coll. privée.

Plusieurs documents relatent des ordres de réquisition sur des marchandises en gare de Bressuire, pour deux épiciers en gros et un meunier locaux, entre le 7 et 10 août 1914.

Le 8 août, à la gare de Bressuire, c'est 4 à 6 tonnes de carbure de calcium qui sont réquisitionnées, destinées aux autorités militaires de Tours. Le carbure était utilisé pour produire du gaz d'éclairage (acétylène), on suppose que ce gaz alimentait les lampes servant à l'éclairage des voies, publiques ou ferrées.

Ces réquisitions ne vont pas sans poser des problèmes d'organisation et d'intendance sans compter que parfois, les réquisitions militaires peuvent entrer en concurrence avec celles opérées par les municipalités.

Ainsi, le 6 août, René Héry procède à une réquisition de denrées alimentaires en gare de Bressuire qui, *a priori*, devaient prendre la direction de Cholet. Justifiée ou pas, cette réquisition allait avoir des conséquences graves pour le maire. René Héry est révoqué de son mandat de maire par un décret du Président de la République Raymond Poincaré du 29 août 1914. Il est remplacé par son premier adjoint Chabauty-Tapon³⁸ (voir article précédent).

³⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, *Le Courrier de Bressuire* du 9 septembre 1914, F Per 193/5.

9^e Corps d'Armée
Subdivision
de Bressuire

Poste de Bressuire 8/3

SERVICE D'ORDRE DANS LES GARES
à la MOBILISATION

Consigne relative à l'alimentation du Personnel
pendant les 1ers jours de la Mobilisation

-----cc0cc-----

Le 1er jour de la Mobilisation, le Chef de poste remet
l'ORDRE de REQUISITION, contenu dans la présente enveloppe, au
Maire de la commune désignée par cet Ordre.

En cas d'absence du Maire, l'Ordre est remis à son sup-
pléant (Adjoint, Conseiller Municipal ou Habitant notable).

Au reçu de cet Ordre, la commune intéressée est tenue de
fournir, tous les jours, pendant le nombre de jours mentionné, le
nombre de demi-journées de nourriture indiqué sur l'Ordre, aux
heures fixées par le Chef de Poste.

Chaque demi-journée de nourriture comprend un repas pré-
paré.

Il ne peut être exigé une nourriture supérieure à l'ordi-
naire de l'habitant qui fournit le repas.

Le Chef de Poste délivre chaque jour, au Maire, un des
requis provisoires contenus dans l'enveloppe, après y avoir inscrit
le nombre de demi-journées de nourriture qu'il a reçu pour lui,
ses hommes et les autres gradés stationnés dans la localité. Il
a soin de dater et signer ce reçu.

Si le Maire ou son suppléant refusait d'exécuter l'Ordre
de réquisition, le chef de poste en aviserait directement son Chef
de Section par le Télégraphe.

Le Général, C^t. la Subdivision.



9^e Corps d'Armée
3^e Subdivision de Région

Service d'ordre dans les Gares
Ordre de Réquisition
— Poste de Bressuire —

Le Maire de Bressuire, département des Deux-Sèvres, est
requis de fournir à la gare de Bressuire les prestations suivantes:
les 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 15^e jours de la Mobilisation (5 repas à 10^h du matin
8 repas à 5^h du soir)

Le Chef de Poste
Le Général C^t les 3^e et 4^e subdivisions



Copie pour la Mairie

MAGASINS GÉNÉRAUX DE BRESSUIRE

AGRÉÉS PAR L'ÉTAT

Le Lionnaise & Carteau

LE LIONNAIS, Directeur
Rue Barbotin, BRESSUIRE

Boulevard de la Gare
Bressuire (2-Sèvres)

8/10

Monsieur Gralleau
Mairie de Bressuire, le 10 Août 1914

		DOIT	AVOIR
Clôture	10	5420	
"	10	14 70	
"	11		5434 70
Total		5434 70	5434 70

200 quintaux de blé à 28 10
Avenant de 100 q. de blé de suite
La remise de ce jour
Compte de solde

Denrées Coloniales
CAFÉS ET POIVRES
FRUITS SECS
SPECIALITÉ DE CONFISERIE.
Avis aux clients

ÉPICERIE ET DROGUERIE EN GROS
Téléphone 21

D. Vandangeon & J. Grasset
ROUTE DE NANTES
ET
PLACE DE BARANTE
BRESSUIRE

Adresser les commandes à
Vandangeon-Grasset-Bressuire

Le 10 Août 1914

Nota: Les marchandises dont M. Cellot et Vandangeon, Grasset
ont fait livraison aux magasins temporaires de Bressuire
le 8 Août 1914 en vertu d'une réquisition de la
Mairie de Bressuire.

2330 fr.
1000 fr.

Somme payée 1 fr. 50 = 2053.10
— 0.50 = 107.50
Total 2160.60

LEON GELLOT
35, 40 & 42, Rue Chaudette
BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

ÉPICERIE, DÉTAIL
CAFÉS
POIVRES
FRUITS SECS
ÉPICERIE
FRAIS DE DÉTAIL
et autres

ÉPICERIE, DÉTAIL
CAFÉS
POIVRES
FRUITS SECS
ÉPICERIE
FRAIS DE DÉTAIL
et autres

Factures

Arch. Mun. Bressuire, 4H 13.

1025 80

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Liberté. — Egalité. — Fraternité

MAIRIE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

8/7

7. Juin 1944.

Le Souffigé, Rue d'Ang. Mairie
de Bressuire, réquisitionnaire de Monsieur le Chef de gare

1. 150 Canets Sardines
2. 1500 Lt. Sucre.
3. 129 Lt. Chocolat Noir
4. 342 Lt. Gruyère
5. 12 Canettes Simon.
6. 54 Kg. Papouca
7. 250 Lt. Chénou ordinaire
8. 2 Canes de 5 Lt. bougie.
9. 500 Lt. Chicorée Saffraire.
10. 1 Canette de Cointreau. Mandé.

Bressuire le 7 Juin 1944

meunier,

MAIRIE DE BRESSUIRE
DEUX-SEVRES

Réquisition du Maire de Bressuire et note des épiciers bressuirais
Arch. Mun. Bressuire, 4H 13.

CONCLUSION

Le 7 septembre une lettre reçue de la Préfecture informe la mairie de l'arrêt de la mobilisation générale. Elle annonce l'arrêt de la surveillance des voies ferrées, mais maintient en revanche la surveillance des routes N 149 et RD 38 (Moncoutant – Fontenay-le-Comte) par des citoyens de bonne volonté, de 20h à 4h du matin. Le mode opératoire y est précisé, des chariots doivent être disposés en chicane sur la route pour faciliter l'arrêt et le contrôle des véhicules³⁹.

Bressuire s'installe dans la guerre. Les morts s'ajoutent aux morts. Les hôpitaux militaires installés en ville voient affluer les blessés du front. Bientôt, les premiers prisonniers allemands vont s'installer sous les halles. Et la vie continue, plus difficile qu'avant. Les hommes ne sont plus là, mais les commerces sont ouverts, le marché reçoit les marchandises de la campagne environnante, peut-être est-il moins approvisionné et les prix ont-ils augmenté. Les cafés continuent de recevoir leurs habitués, moins nombreux il est vrai. Et les enfants vont retrouver le chemin de l'école au début du mois d'octobre.

Chacun sait désormais en ce début d'automne que la guerre va être longue.

³⁹ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 15.



Jeunes Bressuirais de la classe 1914

Photographie, Coll. Tribouillard

Liste des jeunes Bressuirais de la classe 1914, par ordre alphabétique.

ANGIRARD Eloïn	BERTHOME Marcel	DENIS Alfred	PERSILLET François
ANGLADE Raymond	BILLY Alfred	DERAGE Eugène	POIRIER Norbert
ARNAULT Abel	BOUCHE Camille	FUZEAU Marcel	ROUAULT Henri
BARBILLON René	BOURREAU Marcel	GEAY Didier	THOMAS André
BARREAU Charles	BRUNEAU Edmond	GODILLON Emile	THOMAZEAU Clément
BEJARD T.	GAILLETON Victor	JOUNEAU Albert	TRIBOUILLARD Emile
BERJEAU Raymond	CAMINADE Jean	LECOMTE Robert	VARENNE Georges
BERNARD Marcel	CARDINAL Gaston	MENARD Alexandre	
BERTHELOT Camille	COCHARD Henri	PELLOMAIL Roger	

